

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AE660

présenté par

Mme Genetet, Mme Thomas, M. Mbaye, M. Lénaïck Adam, Mme Ali, Mme Amadou, M. Barbier, M. Cabaré, Mme Cazebonne, Mme Clapot, M. de Ruy, M. Di Pompeo, M. Girardin, Mme Givernet, M. Kokouendo, Mme Krimi, M. Laabid, Mme Lakrafi, Mme Le Peih, Mme Leguille-Balloy, Mme Lenne, Mme Liso, M. Maillard, M. Maire, M. Masségli, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Renson, Mme Saint-Paul, Mme Sylla, M. Tan et Mme Tanguy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

En tant que plateforme des acteurs des volontariats internationaux d'échange et de solidarité, et opérateur du ministère en charge des Affaires étrangères, France Volontaires et ses membres contribuent au développement et à la promotion d'un volontariat international de qualité en lien avec leurs partenaires en France et à l'étranger.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à consacrer le travail engagé par la plateforme France Volontaires, opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et ses membres, qui jouent un rôle primordial dans l'information et l'orientation des personnes souhaitant s'engager dans des actions de volontariat à l'international.

La plateforme France Volontaires accompagne également les acteurs du secteur du volontariat, notamment les structures d'accueil et d'envoi, en France et à l'international, afin de développer des opportunités de volontariat international utile et responsable.

Cette reconnaissance par le législateur a pour faculté de donner à l'association toute sa légitimité auprès des acteurs français et partenaires internationaux de la France dans l'élaboration, la diffusion et la promotion de standards internationaux en matière de volontariat.